

D1 Formulaire Avis de convention de DSP

Département(s) de publication : 84

I. II. VI. VII.

AVIS DE CONCESSION

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

CA Ventoux Comtat Venaissin, 1171 av Mont Ventoux , Point(s) de contact :
Service de commande publique, 84203, Carpentras. Téléphone : (+33)4-90-67-10-13. Courriel : commande-publique@lacove.fr. Code NUTS : FRL06.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://lacove.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://lacove.e-marchespublics.com>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : [https://lacove.e-](https://lacove.e-marchespublics.com/dossier_de_consultation_electronique_31226_823875.html)

[marchespublics.com/dossier_de_consultation_electronique_31226_823875.html](https://lacove.e-marchespublics.com/dossier_de_consultation_electronique_31226_823875.html)

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :
par voie électronique via : <https://lacove.e-marchespublics.com>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public routier de voyageurs Trans'Cove

Numéro de référence : 2021-28

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Transport.

Descripteur principal : 60112000.

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : Le délégataire exploite à ses risques et périls le service de transports publics routier de voyageurs sur le ressort territorial de la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin étendu aux communes de Sablet, Séguret et

Mormoiron.

Les services de transport délégués sont des lignes urbaines, périurbaines, scolaires et des services de transport à la demande.

A titre indicatif, le réseau délégué comporte 11 lignes régulières ordinaires, 3 lignes scolaires et différents services de transport à la demande exploités avec une quarantaine de véhicules pour un kilométrage commercial annuel estimé à environ 800 000 km.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 37 300 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : .

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Transport.

Code CPV principal : 60112000.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL06|

Lieu principal d'exécution : Territoire de la CoVe étendu aux communes de Sablet, Séguret et Mormoiron.

II.2.4) Description des prestations : La délégation de service public porte sur l'exploitation des services de transports collectifs routiers organisés par l'autorité délégante à l'intérieur du périmètre géographique pré-cité. Les missions confiées dans ce cadre au délégataire comprennent : - L'exploitation des lignes régulières ordinaires et scolaires - L'exploitation des services de transport à la demande - La commercialisation du réseau en ce compris l'exploitation de la boutique du PEM - La maintenance complète des mobiliers équipant les arrêts de bus (hors abribus publicitaires) Le Délégataire qui supporte le risque d'exploitation afférent aux services délégués applique la grille tarifaire fixée par délibération de l'Autorité délégante. Il est intéressé à la fréquentation et l'Autorité délégante, est intéressée aux recettes commerciales.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 37 300 000 euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 96

I.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires : La valeur de la délégation correspond au chiffre d'affaires HT estimé du délégataire sur la durée de l'exploitation qui est de 8 ans. La date prévisionnelle de démarrage effectif de la Délégation est fixée au 01 janvier 2023.

TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

I.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Le candidat est tenu de produire à l'appui de sa candidature les documents tel que demandés à l'article 5.1 du règlement de la consultation.

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Prestation réservée à la profession de transporteur public routier prévue par le code des transports, le décret n° 85-891 du 16 août 1985 modifié et le règlement (CE) n° 1071/2009 du 21 octobre 2009.

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Concession éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

17 Janvier 2022 à 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUVELLEMENT

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La consultation est menée conformément à la procédure décrite aux articles L. 3120-1 et suivants et R.3121-1 et suivants du Code de la Commande publique, ainsi qu'aux articles L.1411-1 et suivants modifiés du Code Général des Collectivités Territoriales, des articles L 1410-1 et suivants et L 1411-1 et suivants du CGCT et du règlement (CE) n° 1370/2007 du 23 octobre 2007. Il s'agit d'une procédure ouverte qui implique la transmission de la candidature et de l'offre dans les conditions fixées par le règlement de la consultation. Il n'est pas prévu de visite de site.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères - CS 88010, 30941 Nîmes cedex 09 , Téléphone : (+33) 4 66 27 37 00 , Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr , Fax : (+33) 4 66 36 27 86 , Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr> .

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours: - Référé pré-contractuel avant la signature du contrat (art. L551-1 et s. Code de justice administrative) - Référé contractuel après signature du contrat (art. L551-13 et s. Code de justice administrative) - Recours en validité du contrat par les tiers au contrat un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères - CS 88010, 30941 Nîmes cedex 09 , Téléphone : (+33) 4 66 27 37 00 , Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr , Fax : (+33) 4 66 36 27 86 , Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr> .

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS